Journalisation diverse (transitoires, société en raison individuelle)

*Le 28 avril, Penélope Cruz fêtera son anniversaire et, pour fêter dignement cela, elle vous propose de journaliser les écritures suivantes, en utilisant les comptes les plus précis possibles et en vous basant sur le bilan suivant. La société est assujettie à la TVA.*

|  |
| --- |
| Bilan société CRUZ, raison individuelle, au 15 décembre 2019 |
| CaisseBanqueCréances clientsTVA à r. s/ march.TVA à r. s/ inv. et aceStock de marchandises | 5'000.-12'300.-22'000.-300.-400.-8'000.- | Dettes fournisseursTVA dueTVA s/ prest. à soi-mêmeDette bancaire à L.T. | 8'000.-2'000.-0.-18'000.- |
| MachinesVéhicules | 30'000.-15'000.- | CapitalPrivé | 50'000.-12'000.- |
| Total | 93'000.- | Total | 93'000.- |

Opérations en cours d’exercice

1. Mme Cruz prélève dans la caisse pour son usage personnel CHF 300.-.
2. Mme Cruz reçoit une facture personnelle, qu’elle paie de sa poche, pour CHF 250.- (h.t. tva à 7.7%).
3. Une facture commerciale, déjà comptabilisée est payée par le compte bancaire de la société, pour CHF 3'400.- (tva comprise à 7.7%).
4. Mme Cruz prélève de la marchandise dans le stock, pour son usage personnel, pour CHF 900.-, tva comprise à 7.7%.
5. Mme Cruz paie de sa poche une facture de téléphone non-comptabilisée, pour CHF 1'300.-, hors taxe (tva à 7.7%).
6. Mme Cruz paie avec le compte bancaire de l’entreprise une facture non-comptabilisée pour l’entretien de l’immeuble locatif, pour CHF 3'000.- (tva comprise au taux de 7.7%).
7. Mme Cruz apporte un nouveau véhicule, d’une valeur de CHF 12'000.-, dans la société (opération non soumise à la tva).

Opérations de fin d’année

1. Nous avons reçu une facture de marchandise de CHF 12'000.-, hors-taxes, tva à 2.5%, mais le quart de la marchandise n’a pas encore été reçue.
2. Une vente de marchandise a été effectuée en décembre pour CHF 5'000.- (tva comprise à 7.7%) mais le comptable était déjà en vacances et la facture ne sera faite qu’en janvier.
3. L’intérêt fictif sur le capital, au taux de 5%, doit être comptabilisé pour l’année. Il est calculé sur le capital en début d’année, par simplification.
4. Le salaire de de Mme Cruz pour le mois de décembre, CHF 5'000.-, doit être porté en compte.
5. Le résultat (bénéfice) de CHF 23'000.- doit être porté en compte privé.
6. Le solde final du compte privé, de CHF 42'700.10, doit être porté en capital. Quel est le RGP ?